Modèle arrêté demande de disponibilité pour création ou reprise d’entreprise pour un fonctionnaire

**Arrêté de mise en disponibilité pour création ou reprise d’entreprise**

**de M. / Mme** ...................................................................

**Grade** ...................................................................

***(Fonctionnaire titulaire)***

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Présidentde .......................................................................................................,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 514-1 à L514-8 du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu l’arrêté du 19 juin 2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°....................... en date du ..../..../.... nommant M. .......................................... au grade de........................,

Vu la demande présentée par l'intéressé en date du ..../..../.... pour une mise en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise pour une durée de…………………… à compter du……………………….,

Considérant que la disponibilité créer ou reprendre une entreprise ne peut excéder au total 2 années pour l’ensemble de la carrière, et qu’aucune nécessité de service ne s’oppose à faire droit à la demande de M…………

**Arrête**

**Article 1**

À compter du ..../..../...., M ...................................................... est placé en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise.

**Article 2**

La durée de la disponibilité ainsi accordée est de ......................…. .

**Article 3**

Pendant cette période, l'intéressé ne perçoit pas de traitement.

La conservation des droits à l'avancement d'échelon et à l'avancement de grade est subordonnée à la transmission annuelle, par le fonctionnaire concerné, à l’autorité territoriale de la transmission des pièces justifiant de la réalité de la création ou de la reprise d’entreprise :

- un justificatif d'immatriculation au Répertoire des métiers ou au Registre du commerce et des sociétés;

- ou une copie de la déclaration d’activité auprès de l’Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d’allocations familiales (URSSAF).

Cette transmission intervient par tous moyens à l'autorité territoriale à une date définie par cette dernière soit le …………………., et au plus tard le 1er janvier de chaque année suivant le premier jour de son placement en disponibilité. A défaut, le fonctionnaire ne peut prétendre au bénéfice de ses droits à l'avancement correspondant à la période concernée.

**Article 4**

Conformément au décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, M…………… a informé l’autorité territoriale de son intention d’exercer une activité privée pour laquelle l’autorité territoriale a rendu un avis de compatibilité/compatibilité avec réserve. Tout changement d’activité sera porté à la connaissance de l’autorité territoriale.

**Article 5**

Trois mois avant le terme fixé dans le présent arrêté, l'intéressé devra solliciter soit sa réintégration, soit le renouvellement de la disponibilité.

En l’absence d’une telle demande, et sous réserve du respect de la procédure, M………………… pourra être radié des cadres et perdre sa qualité de fonctionnaire.

**Article 6**

Le présent arrêté sera transmis à la présidente du centre de gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressé(e).

Fait à ........................., le ..../..../....

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président,

(nom, prénom et qualité lisible)

**Notifié le :**

**Signature :**

|  |
| --- |
|  |

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l’administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

***Le présent modèle proposé par le Centre de Gestion est indicatif : il appartient à l’autorité territoriale  
de vérifier qu’il correspond à ses besoins et de l’amender le cas échéant.***